

CF 11 avril 2023,

## Pt 5.2. Ajouts et modifications du Cadrage Opérationnel et Technique, document global

Le COT a été voté par le conseil d'administration le 01/02/2022 et un assouplissement de calendrier a été acté lors du CF du 13/09/2022. Afin de prendre en compte des aménagements nécessaires et porter une politique volontariste pour la rentrée 2024, il est proposé des ajouts et modifications.

### Parcours établissement Professorat des écoles post-bac

Le sujet de la formation des professeurs des écoles est, compte tenu des enjeux pour notre société, essentiel. Le rapport du 3 mars 2023 du Conseil Supérieur des Programmes indique que la « *baisse du nombre de candidats aux concours de recrutement d'enseignants est d'autant plus préoccupante qu'elle ne permet plus de garantir la qualité de tous les lauréats des concours, même si, dans le premier degré comme dans certaines disciplines du second degré, tous les postes ouverts ne sont pas pourvus* » et propose 8 scénarii qui ont en commun de mettre l'accent sur des parcours de formation de cinq années, validés par un master.

Il est proposé d'introduire dès la L1 un parcours établissement L1-L2-L3 sur la base suivante :

- S1 à S4 : 6 ECTS / semestre,
- S5-S6 : au minimum 9 ECTS /semestre pouvant être complété jusqu' à 30 ECTS/semestre
- parcours qu'il est prévu de suivre sur les 6 semestres
- parcours identifié sur ParcoursSup avec capacité d'accueil en particulier en 2024 pour éviter toute dérive la première année (choix ciblé des portails ou licence possible)

Après avis du CF, il est prévu de constituer un GT (ST, ALL, SHS, INSPE) pour définir le contenu des UE.

### Parcours établissement ESHN (étudiant sportif de haut niveau)

Ce parcours s'inscrit dans la volonté forte de l'Université de Lorraine d'accueillir des étudiants sportifs de haut-niveau et de valoriser les compétences acquises dans le cadre de leur pratique tout en préservant leur parcours de formation. Ce parcours établissement est proposé pour les étudiants disposant du statut « Sportif de haut niveau liste 1 ». Développé sur les années L2 et L3 dans un premier temps, le parcours ESHN pourra être ouvert dès le post-bac : une réflexion doit être menée en lien avec les différents pôles lorrains, pour favoriser l'accueil des sportifs de haut-niveau à l'université de Lorraine (places réservées, cursus aménagés, crédits réservés, reconnaissance des compétences etc ...).

### PASS-LAS

L'application, tant nationale que locale, de réforme conduisant à diversifier les voies de l'accès aux études de santé par l'introduction des parcours LAS et PASS montre différentes limites, notamment des problèmes de recrutement dans les filières pharmacie et maïeutique (local et national) ainsi qu'un faible taux d'accès en 2<sup>ème</sup> année de santé pour la voie LAS.

Actuellement, un étudiant LAS suit 10 ECTS supplémentaires dits « *mineure santé* » à sa licence et le COT prévoit 12 ECTS dans les 60 crédits de l'année de licence. Un étudiant PAS suit 10 ECTS intégrés aux 60 ECTS dits « *mineure disciplinaire* » afin de poursuivre en L2 s'il se trouvait en situation reçu-collé.

Afin de donner de réelles chances de réussite aux étudiants tant par les voies PASS que LAS, il est proposé de réduire la trop grande différence horaire entre PASS et LAS en augmentant à la fois le nombre d'ECTS de la mineure Santé (18-24 ?) en LAS1 et de la mineure disciplinaire en PASS. L'effet attendu est d'augmenter à la fois, (i) le taux de passage en 2<sup>ème</sup> année de santé pour les LAS1 et (ii) le taux d'acceptation des PASS reçus-collés en L2 :

- LAS : En première année, porter la mineure santé à 9 ECTS + 3 ECTS UE Langues et internationalisation par semestre, soit un total de 24 ECTS annuel (le double du COT du 01/02/2022). Pas de modification pour la L2 et L3.
- PASS : porter la mineure disciplinaire à 6 ECTS / semestre permettant ainsi de doubler le nombre d'heures actuelles soit porter à environ 100-120h en 2024
- Le nombre de places offertes sur ParcoursSup sera ajusté au regard des possibilités d'entrée en 2<sup>ème</sup> année de santé (décret) et rendre les 2 voies PASS et LAS aussi attrayantes.
- Renforcer l'adaptation les 2<sup>ème</sup> années de santé afin de prendre mieux en compte la diversité des publics

### Autres modules d'enseignement (*information*)

L'université de Lorraine s'est engagée sur une politique volontariste forte en matière de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). Le COT prévoit un parcours établissement « Développement Durable et Responsabilité Sociétale ». Par ailleurs, le programme ExcellenES Education & Territoire prévoit d'accentuer la formation sur les objectifs de développement durable des 6 défis sociétaux LUE.

La Ministre S. Retailleau a annoncé le 20/10/2022 une formation socle de connaissances et compétences sur la transition écologique (TE). Elle sera une des conditions d'ici 2025 pour pouvoir être diplômé du 1<sup>er</sup> cycle (BTS, Deust, BUT, licence et diplômes de grade licence) et devrait donner lieu à une certification.

A ce jour, en plus du parcours prévu dans le COT en L2 et L3, il est en réflexion :

- Un module de sensibilisation pour tout néo-entrant à l'UL (environ 5h hors des 60 ECTS) sur la RSE : TE, développement durable, Egalité-Diversité Inclusion, Intégrité scientifique/déontologie/éthique.
- Une formation socle sur la TE (hors des 60 ECTS) : un groupe de travail autour du vice-président TE s'est constitué.

### Modalité de contrôle des connaissances et compétences (M3C)

Au niveau des M3C, comme pour la licence professionnelle, il sera offert la possibilité en licence et Master d'introduire des blocs de connaissances et compétences « caractéristiques » non compensables. Ils devront impérativement être validés dans des conditions de moyenne minimale précisées dans les M3C spécifiques pour permettre l'obtention du diplôme.